

## CONDITIONS GENERALES :

### SERVICE APRES-VENTE :

Possibilité de contrat d'entretien et de service 24H sur 24H.

### DELAI:

Tous nos délais sont donnés à titre indicatif. Nous respectons dans la mesure du possible les délais indiqués, mais un retard éventuel ne peut en aucun cas entraîner l'annulation de la commande ou justifier la demande d'une indemnité. Nous sommes dégagés de plein droit de tout engagement relatif aux délais indiqués en cas de force majeure reconnues légales.

### PRIX :

Les prix s'entendent HTVA pour marchandises « départ atelier ». Les frais de transport sont refacturés au client selon le barème en vigueur et le type de produit transporté.

### EMBALLAGE ET TRANSPORT :

Les produits sont conditionnés de telle sorte qu'ils puissent supporter, sans dommage jusqu'au lieu d'utilisation, les transports et manutention effectués avec les précautions d'usage. Les marchandises expédiées voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient en cas d'avarie, de faire les réserves qui s'imposent auprès du transporteur dans les formes et délais prévus par la loi. Tout défaut apparent jugé imputable au constructeur doit être signalé à CF REFRIGERATION & MAINTENANCE dans les deux jours qui suivent la réception avec accusé de réception.

### RESERVE DE PROPRIETES :

Le transfert de propriété de nos produits n'aura lieu qu'au moment du paiement intégral du prix convenu, le redressement judiciaire et la liquidation de l'acheteur ne pouvant modifier la présente clause et ce, conformément à la loi du 12 mai 1980. Toutefois, le transfert des risques encourus par la marchandise se fera lors de la livraison.

### DUREE DE LA GARANTIE :

Les produits de nature et d'origine très différents sont garantis par les constructeurs conformément à leurs conditions générales de garantie.

Sauf conditions spéciales, la garantie consiste pendant une période d'un an à compter de la date de facturation en l'échange ou la réparation en usine de la pièce reconnue défectueuse HORS consommable. Les interventions au titre de la garantie n'ont pas pour conséquence d'en prolonger la durée.

### PAIEMENT :

50 % à la commande au comptant sans escompte, le solde en fonction des conditions de vente sur l'offre de CF REFRIGERATION & MAINTENANCE.

En cas de retard de paiement, CF REFRIGERATION & MAINTENANCE peut, selon son gré, sans formalités ni mise en demeure préalable, facturer au Client, à compter du premier jour suivant l'échéance, une pénalité de retard de 8,50% selon l'article 14, alinéa 2.

Dans le cas où la carence du débiteur nous obligerait à confier à notre service contentieux le recouvrement des sommes dues, celles-ci se trouveraient majorées d'une indemnité fixée à 15 % de leur montant. Cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil. En cas de contestation, de litige, qu'elle qu'en soit la nature, seuls sont compétents les tribunaux de la ville du siège social de CF REFRIGERATION & MAINTENANCE

Les tribunaux de Liège sont compétents : Première instance, Commerce, Justice de paix et 2ème Canton et de Visé ; nous nous réservons toutefois le droit de choisir le tribunal du siège social ou domicile du client.

Toutes réclamations doivent nous parvenir par lettre recommandée endéans les huit jours de la livraisons et/ou prestation ; outre ce délai, elles seront déclarées nulles et non acceptables.

### VALIDITE DE L'OFFRE :

1 mois date d'envoi de l'offre